

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 octobre 2024

<p>Membres :</p> <p>- afférents au Conseil : 15</p> <p>- en exercice : 14</p> <p>- présents : 11</p> <p>- votants : 11</p> <p>Convocation en date du : 11 octobre 2024</p> <p>Affichée le : 11 octobre 2024</p>	<p>Le onze octobre deux Mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.</p> <p>Présents : BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne</p> <p>Absents excusés : BABEL Anne, DESLOIR Bernard, GAY Arlette</p> <p>Secrétaire de séance élu : BANCEL Béatrice</p>
--	--

<p>N° 2024D506</p>	<p align="center">DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST POUR LE PROJET DE RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE DE L'AMICALE LAIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE</p>
---------------------------	--

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en son article L 5214-16 V,

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Forez-Est n° 2021.006.10.03 en date du 10 mars 2021 portant reversement des Certificats d'Economie d'Energie aux communes

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Forez-Est n° 2021.036.19.05 du 19 mai 2021 portant création d'un fonds de concours aux communes pour les travaux de rénovation énergétique,

Vu l'adhésion de la commune de Rozier-en-Donzy au Service d'Assistance à la Gestion Energétique du SIEL,

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours validé par la décision n° 75-2020 du Président de la Communauté de Communes de Forez-est en date du 20 mai 2020,

Vu le projet de rénovation et extension de la salle de l'Amicale Laïque,

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Considérant qu'afin de financer la réalisation d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) et ses communes membres, après accords concordants exprimés à, la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés,

Considérant que

- Le montant du fonds de concours versé par la Communauté de Communes ne peut excéder la part du financement assurée par la commune, hors subventions
- La commune, maître d'ouvrage, doit prendre en charge au minimum 20 % du financement du projet (art L1111-10 -III- du CGCT)
- La Communauté de Communes vérifie la légalité des fonds de concours sollicités : la commune doit lui adresser les justificatifs des dépenses.

PROPOSITION

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

DE SOLLICITER le versement d'un fonds de concours de 5.000 € dans le cadre du programme TEPCV pour des travaux de rénovation énergétique des bâtiments, sur l'enveloppe 2024 du budget de la Communauté de Communes de Forez-est, sur les travaux ci-dessous :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
<i>INTITULE</i>	<i>MONTANT</i>	<i>INTITULE</i>	<i>MONTANT</i>
Travaux :	967.000 €	REGION	150.000 €
Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) + Coordination Sécurité Protection Santé (SPS) + Etude de sol :	110.000 €	DEPARTEMENT	100.000 €
Mobilier /Cuisine :	50.000 €	FONDS DE CONCOURS CCFE	5.000 €
Jeux extérieurs	15.000 €	RESTE A CHARGE	887.000 €
TOTAL	1.142.000 €	TOTAL	1.142.000 €

VOTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

D'approuver la demande de fonds de concours à la Communauté de Communes de Forez-Est tel qu'expliquée ci- dessus,

De donner tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de Séance
Béatrice BANCEL

ROZIER EN DONZY, le 19/10/2024
Signé : le Maire, Didier BERNE